

FOCUS SUR LES ÉTUDES DE SANTÉ



Nouveauté de la rentrée 2020

De nouvelles voies d'admission dans les études de santé :

- **Parcours d'accès spécifique santé (PASS)** : Une majeure Santé et une mineure dans une autre discipline à choisir obligatoirement sur Parcoursup.
- **Licence avec une option «Accès Santé» (L.AS)** : Une majeure dans une autre discipline (Droit, Economie-Gestion, STAPS, ...) et une mineure Santé à choisir obligatoirement sur Parcoursup.

A qui s'adressent ces formations ?

A des étudiants souhaitant faire des études de :

- Médecine
- Maïeutique (sage-femme)
- Odontologie (dentiste)
- Pharmacie
- Kinésithérapie

Les caractéristiques

- L'accès en **1^{ère} année d'études** (PASS ou L.AS) se fait via Parcoursup selon les mêmes modalités d'accès qu'en licence (**filières non sélectives à capacités limitées**)
- Les formations de santé sont **sélectives pour l'accès en 2^{ème} et 3^{ème} année (nombre de places limité)**
- La première année n'est plus réduite à une préparation de concours mais devient une vraie année de formation avec **60 crédits ECTS délivrés**.
- Plus de redoublement pour les étudiants ayant réussi leur première année mais non admis en médecine, pharmacie,...
- Progression, orientation et **poursuites d'études facilitées** vers des formations universitaires (L2/L3).
- **Deuxième droit** à être candidat pour l'accès en 2^{ème} ou 3^{ème} année de santé **avec une L2 ou une L3 validée**

Les attendus pour un professionnel de santé

- Connaissances et compétences scientifiques
- Qualités d'engagement importantes
- Qualités humaines d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- Compétences en communication
- Connaissances et compétences méthodologiques et comportementales